

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CHL-018-11635/22/BM**

### ■ **Approbation de trois conventions relatives au projet de Mer inclusive (La Bonne Mer) dans le cadre du Plan Pauvreté 21552**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est la Métropole avec le plus grand littoral méditerranéen avec plus de 255km de côte, en comptant le plus grand étang salé d'Europe, l'étang de Berre. Avec 61 ports pour 92 communes, dont la moitié tournée vers la plaisance, la mer est véritablement un agent d'identité Métropolitaine et une ressource importante d'opportunité. Dans le cadre de l'emploi par exemple, on compte plus de 900 métiers différents autour de la mer (métiers de bouche, du service, de la logistique etc...) et un rapport de l'INSEE prévoit une maritimisation future des emplois avec la perception d'une augmentation de +10%/an.

Dans la continuité des travaux du Livre Bleu dédié à la valorisation et la protection du patrimoine maritime et littoral, la démarche de mer inclusive s'ancre dans une volonté de porter une démarche inclusive est d'ouvrir l'accès à la mer, la mer pour tous, d'en harmoniser ses pratiques, son partage, afin de profiter un maximum des opportunités économique et sociale qu'elle offre.

C'est ainsi que trois axes d'actions ont été identifié :

- L'accès à la mer, à la plaisance : prévention de lutte contre la noyade, faire découvrir la navigation, la pratique des sports de plaisances.
- La mer et l'emploi : donner de la visibilité aux métiers, les revaloriser, utiliser comme levier d'insertion, développer des formations.

- La mer citoyenneté : la mer comme vecteur de sensibilisation à l'environnement, aux déchets, et comme vecteur de vivre ensemble, et d'évènement.

Une stratégie globale à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain et une réflexion autour d'une question récurrente : « comment la mer véritable atout pour ce territoire peut-elle être un vecteur d'inclusion, d'identité commune et d'opportunité d'emploi et de ressource. »

Afin d'impulser une dynamique, la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du Plan Pauvreté souhaite accompagner plusieurs projets portés par les associations Marseille Capitale de la mer, les Ailes de l'Océan et l'office de la mer Marseille Provence.

Projet Action 1 : Mise en œuvre d'actions visant à promouvoir l'accès à la mer avec Marseille Capitale de la Mer – « La Métropole vue de la Mer »

Marseille Capitale de la Mer est un consortium d'acteurs avec la volonté de créer ce label de « Capitale de la mer » dans la dynamique et la perspective des JO 2024. Marseille Capitale de la mer souhaite aussi travailler à la création de grand bassin de nage, et surtout sur une cité des arts, du sport et de la mer, avec la programmation annuelle de grands évènements sur la mer. Dans ce cadre, elle est amenée à réaliser des opérations de partenariat avec un réseau d'acteurs de la plaisance et de la mer en favorisant des actions inclusives :

- Fédérer l'ensemble des acteurs de l'écosystème mer et littorale ;
- Animer la communauté et porter une voix commune ;
- Mobiliser le réseau de plaisancier pour organiser une demi-journée de navigation pour des publics éloignés de la plaisance ;
- L'organisation d'un temps fort médiatisé à portée métropolitaine permettant de fédérer, de mobiliser et faire converger l'ensemble des dynamiques mises en œuvre.
- Création d'un outil collaboratif et inclusif de mise en lien entre le public et les plaisanciers ;
- Création du Pass-port de la mer, à travers la plateforme pour permettre l'accès à la mer et à la plaisance ;
- Création et organisation du concept de « sorties suspendues » permettant d'identifier les acteurs partenaires et les publics bénéficiaires en dehors du temps de Métropole vue de la Mer.

Action 2 : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de formation, et de labélisation à une démarche de développement durable – les Ailes de l'Océan

les Ailes de l'Océan est une association de dépollution française, fondée en 2018. Elle intervient sur la question de la protection des océans avec des opérations de ramassage de déchets mais aussi des formations, de la sensibilisation et en fédérant les différents acteurs.

- Sensibilisation des familles à la protection des océans ;
- Formation et sensibilisation des plaisanciers ;
- Financement et livraison des kits de dépollution ;
- Labélisation des navires avec le partenariat ;
- Organisation d'un temps de dépollution ;
- Organisation d'un temps sur le Kraken pour le lancement de la démarche.

Action 3 : Création et mise en place d'outils de sensibilisation adaptés aux enjeux d'accès à la mer et de citoyenneté

L'Office de la Mer Marseille Provence est une association d'intérêt général, véritable organe fédérateur du monde maritime, son objectif principal est de populariser les activités centrées autour de la mer sur le territoire de la métropole au travers d'évènements, de pratiques sportives et culturelles, de découverte du patrimoine d'outils de valorisation ou encore de l'éducation et des sciences marines.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Marseille Capitale de la Mer une subvention d'un montant de 71000 €, à l'association les Ailes de l'Océan une subvention d'un montant de 15000 €, et à l'association L'Office de la Mer Marseille Provence une subvention de 9000 €

Les subventions votées, seront versées selon les modalités définies dans les conventions annuelles d'objectifs relatives à ces actions et annexées à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du 31 juillet 2020 n° FBPA 033-8303/20/CM relative au Plan de relance de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier métropolitain ;
- La délibération du 19 novembre 2020 n° CHL 003-8785/20/BM portant sur l'approbation de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 ;
- L'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que le plan de relance AMP2R : Aix-Marseille-Provence Relance Résilience, nous invite à développer nos projets en priorisant les acteurs et compétences locales, les circuits courts de réemplois, d'économie solidaire, et favorisant les démarches éco-citoyennes et génératrices d'emplois ;
- Que la Métropole a déployé une démarche – cadre intitulée « Le livre Bleu » autour de la question de la protection et de la valorisation de l'ensemble de ses ressources liées à la mer et le littoral ;
- Que le plan pauvreté s'inscrit autour de deux axes, l'emploi et l'inclusion, dans laquelle notre démarche s'inscrit ;
- Qu'il convient de s'appuyer sur un écosystème d'acteurs riche et de nombreux projets auxquels il est possible d'apporter des orientations stratégiques.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Marseille Capitale de la mer d'un montant de 71 000 euros pour ses actions d'accès à la mer.

**Article 2 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association les Ailes de l'Océan d'un montant de 15 000 euros pour ses actions de sensibilisation à l'environnement.

**Article 3 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association l'Office de la mer Marseille Provence d'un montant de 9 000 euros pour ses actions de sensibilisation à l'accès à la mer et à l'environnement.

**Article 4 :**

Sont approuvées les conventions annuelles d'objectifs ci-annexées.

**Article 5 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tous documents afférents.

**Article 6 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous-politique E111, nature 65748, fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ